

29 mai 2017

L'Europe devrait dépasser son propre programme de développement Déclaration sur le Consensus européen pour le développement

Le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) accueille avec satisfaction le Consensus européen pour le développement adopté récemment sur la reconnaissance des principes de la coopération au développement efficace : la transparence ; la responsabilité mutuelle ; l'orientation vers les résultats ; et l'appropriation nationale. Nous reconnaissons également l'importance que ce Consensus a donnée à l'éradication de la pauvreté, le respect des principes de la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris les droits de l'homme, le dialogue politique et l'égalité des sexes. Le POED reconnaît également l'engagement de l'Union européenne (UE) à stimuler la contribution de 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement (APD). Cependant, les orientations politiques du Consensus semblent aller à l'encontre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030), en réduisant tout cela à la rhétorique.

Dans les défis concrets en matière de développement, il est louable que l'UE identifie le besoin d'utiliser des approches intégrées, holistiques et axées sur les droits de l'homme ; mais elle ne fait pas ainsi sur les questions de la migration et du conflit dans les états fragiles. En déclarant que « dans le cadre de la coopération au développement, l'Union européenne et ses États membres peuvent aussi s'engager avec les acteurs de la sécurité afin de renforcer leurs capacités pour atteindre les objectifs de développement durable en la réalisation des sociétés pacifiques et cohésives »¹, le document revient sur le Consensus de l'UE en 2005, qui parle d'une solution fondée sur la sécurité allant de l'éducation militaire aux activités de lutte contre le terrorisme.

En outre, le Consensus déclare que les membres de l'UE doivent « contribuer à la réforme du secteur de la sécurité », ce qui conduira vers la « création d'un contrôle démocratique efficace et la responsabilité, l'amélioration de la sécurité humaine, le développement durable et l'éradication de la pauvreté »² en encourageant l'utilisation de l'APD pour résoudre ses inquiétudes en matière de sécurité interne et de migration. Le POED estime que la politique de développement et la coopération devraient viser à remédier les causes fondamentales de la migration. L'approche de la sécurité pour aborder la migration, souvent formulée comme³ « la migration et la mobilité sécurisées, ordonnées, régulières et responsables » n'apporte pas une solution durable et doit changer d'une approche axée sur la sécurité et la remise vers une approche fondée sur les droits de l'homme et du travail. En outre, l'UE devrait également prendre en compte les répercussions de leurs politiques néolibérales dans les pays en voie de développement qui contribuent aux tensions sociales et à la migration régulière et irrégulière⁴.

¹ Paragraphe 66, Consensus européen pour le développement

² Paragraphe 67, Consensus européen pour le développement

³ Paragraphe 39, Consensus européen pour le développement

⁴ Migration, Diasporas And Development Cooperation. Asia Pacific Mission for Migrants, août 2016

Le Consensus crée également la base pour l'utilisation de l'APD pour résoudre les défis économiques de l'UE, plutôt que pour résoudre l'éradication de la pauvreté dans les pays en voie de développement. Les expériences sur le transfert de connaissances, les compétences et le renforcement des capacités ont ouvert la voie à l'aide liée, qui exige des pays bénéficiaires l'embauche de consultants et l'acquisition de matériaux pour les projets d'infrastructure gérés par des entreprises provenant de pays donateurs⁵. Dans le contexte de l'attention accordée aux projets nécessitant une infrastructure massive, y compris « l'agriculture durable, l'énergie sécurisée et propre, la gestion intégrée des ressources en eau, l'infrastructure résiliente, la santé, le tourisme durable, l'économie verte et circulaire, les télécommunications et la technologie numérique »⁶, le POED propose que l'UE doit tenir compte de la recommandation du CAD de délier l'aide au développement et d'effectuer des rapports réguliers sur le déliement de l'aide. Alors que le développement des infrastructures pourrait conduire à la croissance économique, il y a peu de preuves qui confirment que les grands projets d'infrastructure puissent contribuer directement à la réduction de la pauvreté⁷. L'UE devrait investir directement sur les services sociaux qui influent sur les populations vulnérables et marginalisées. L'UE doit aussi veiller à que l'APD destinée aux projets d'infrastructures massives soit accompagnée de mécanismes de transparence et de responsabilité afin de tenir compte des collectifs touchés, la destruction des écosystèmes, la corruption et l'endettement. Ces mesures doivent démontrer la responsabilité et l'engagement envers l'éradication de la pauvreté de l'UE.

Loin de devenir un consensus mondial pour un secteur privé *responsable*, le Consensus fait référence à un secteur privé *responsable* sans spécifier : 1) des critères clairs permettant d'évaluer les interventions du secteur privé dans le développement ; 2) des mécanismes permettant de demander des comptes au secteur privé sur les répercussions sociales, environnementales et économiques de leurs interventions ; et 3) des mesures pour mettre en œuvre la transparence. Cela laisse la porte ouverte aux abus potentiels de l'environnement, les violations des droits de l'homme et l'endettement.

La promotion effrénée des finances mixtes constitue une menace pour la réalisation du Programme 2030 et devrait être évaluée par rapport au vrai esprit de l'efficacité du développement. L'UE devrait être transparente dans ses rapports de finances mixtes afin d'assurer que l'APD ne serve pas à subventionner le secteur privé ou à couvrir les risques qu'elle ne devrait pas couvrir⁸. Les entités du secteur privé peuvent devenir des acteurs dans le développement, mais ses interventions contribuent à l'augmentation de l'endettement et l'inaccessibilité aux services sociaux de base plutôt qu'à l'accès accru et égal pour toutes les

⁵ Technical Cooperation as an Aid Modality: Demand-led or Donor-driven? The Reality of Aid, 2016.

⁶ Paragraphe 53, Consensus européen pour le développement

⁷ Infrastructure and poverty reduction: Implications for urban development in Nigeria. Document de travail, World Institute for Development Economics Research, 2010, No. 43. Les résultats de cette étude révèlent qu'il existe une relation négative entre les investissements en infrastructures et la pauvreté. Il indique également que les investissements dans l'infrastructure en général réduisent la pauvreté, alors que les investissements dans les infrastructures sociales exercent un effet plus important en tant que stratégie de réduction de la pauvreté par rapport aux investissements dans l'infrastructure physique

⁸ A dangerous blend? The EU's agenda to 'blend' public development finance with private finance. European Network on Debt and Development, novembre 2013

personnes, telle qu'évalué dans les services sociaux de base comme l'eau⁹, l'éducation¹⁰ et la santé¹¹ dans les pays en voie de développement.

Le Consensus voit le dialogue politique comme une valeur importante dans l'avancement des principes du développement. Pourtant, l'application du principe de responsabilité mutuelle reste très limitée. Ce principe d'efficacité oblige aux acteurs puissants du développement à être assujettis à des règles communes de conduite et aux commentaires de leurs citoyens. Les seules promesses de s'engager à « soutenir » la société civile et de « promouvoir » des espaces de participation est une régression lorsque les acteurs du développement, y compris les pays donateurs, ont déjà engagé à ces promesses, qui avaient été établies jusqu'au niveau des pays dans l'accord de partenariat de Busan¹². Il n'y a aucune mention des mécanismes institutionnalisés pour garantir la participation des OSC aux processus de développement. Également, il n'existe aucune mention de l'engagement pour briser les lois et pratiques restrictives qui entravent le plein fonctionnement des OSC. Dans la période de rétrécissement des espaces civiques, l'environnement propice aux OSC est vital pour leur participation significative dans les dialogues politiques qui font partie du processus de développement. Le POED souhaiterait un leadership solide de l'UE à cet égard.

Le POED s'oppose au recul des pays donateurs dans leurs promesses sur la coopération au développement, en particulier sur la réalisation du Programme 2030. L'UE devrait également être prudente dans l'utilisation de l'APD comme levier pour les pays en développement avec le vrai but de gérer ses propres défis en matière de gestion de l'économie, la sécurité et la migration. Enfin, le POED affirme que la politique de développement de l'UE doit servir les objectifs de développement durable et ne doit pas être limitée par ses intérêts nationaux si l'on veut progresser réellement vers la réalisation de la vision à long terme de l'élimination de la pauvreté et la réalisation des droits de l'homme et des objectifs de développement durable.

⁹ Remunicipalisation, Putting Water Back into Public Hands. Satoko, Kishimoto, Transnational Institute. Mars 2013

¹⁰ Report of the Special Rapporteur on the right to education, Kishore Singh. Protecting the right to education against commercialization' United Nations, 2015

¹¹ The Private Sector and Health Services Delivery in the EAP Region: Background Report to UNICEF on the Role and Experiences of the Private Sector in Provision of Child Health Services

¹² Paragraphe 88, Consensus européen pour le développement